



Assemblée générale

Distr. limitée
27 août 2021
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-quatrième session

Vienne, 25 août-3 septembre 2021

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

B. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-huitième session

1. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-huitième session ([A/AC.105/1240](#)), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier au sujet des points de l'ordre du jour qu'il avait examinés en application de la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale.
2. Le Comité a remercié Natália Archinard (Suisse) pour la compétence avec laquelle elle avait présidé la cinquante-huitième session du Sous-Comité.
3. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Algérie, Allemagne, Autriche, Chili, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Suisse et Venezuela (République bolivarienne du). Le représentant du Costa Rica a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.
4. Le Comité a entendu les exposés suivants :
 - a) « Résultats de la mission de nanosatellites OPS-SAT », par le représentant de l'Autriche ;
 - b) « Le programme chinois de satellites de géophysique : réalisations et perspectives », par le représentant de la Chine ;
 - c) « Les effets du milieu spatial sur les engins spatiaux et les moyens d'y faire face », par le représentant de la Chine ;
 - d) « Aperçu des activités de l'IADC et dernières mises à jour de ses documents », par le représentant de l'Allemagne ;



e) « L'initiative de la JAXA pour atténuer les débris spatiaux et garantir la sécurité du fonctionnement des satellites : RABBIT (outil d'assistance à l'évitement des risques fondé sur les probabilités de collisions avec des débris) », par les représentants du Japon ;

f) « ClearSpace-1 : des services en orbite pour un secteur spatial prospère, résilient et durable », par le représentant de la Suisse.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

5. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1240, par. 40 à 61).

6. Saluant le cinquantième anniversaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, qui avait été mis en place en 1971, le Comité a reconnu la contribution unique et continue du Programme à la promotion et à l'appui des activités de renforcement des capacités menées par les États Membres, en particulier les nouvelles puissances spatiales. Il a également salué la vidéo créée à l'occasion de cet anniversaire.

7. Le Comité a pris note des activités déjà menées en 2020 et 2021 et de celles qui restaient à mener en 2021 dans le cadre du Programme, telles que présentées dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1240, par. 57 à 59).

8. Le Comité a noté que le Gouvernement japonais avait continué d'offrir, par l'intermédiaire de l'Institut de technologie de Kyushu, des possibilités de bourses à long terme à des étudiants de pays en développement dans le cadre du Programme de bourses à long terme ONU/Japon sur les technologies des nanosatellites.

9. Le Comité a noté que le Programme continuait de mettre en œuvre l'initiative « Accès à l'espace pour tous », qui visait à donner aux États Membres les moyens d'accéder aux bienfaits tirés de l'espace et offrait aux partenaires des possibilités de recherche pour développer les techniques nécessaires à l'envoi de matériel dans l'espace, l'accès à des installations terrestres et orbitales uniques pour des expériences en microgravité et en hypergravité dans le cadre de l'exploration spatiale, et l'accès aux données spatiales ainsi que la formation à leur utilisation, y compris à l'utilisation des données astronomiques.

10. Le Comité a pris note du programme DropTES (Drop Tower Experiment Series), programme de bourses d'études du Bureau des affaires spatiales mené en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité et l'Agence aérospatiale allemande (DLR), dans le cadre duquel les participants pouvaient étudier la microgravité en réalisant des expériences dans une tour d'impesanteur. Lors du septième cycle de ce programme, c'était une équipe de l'Université catholique bolivienne (État plurinational de Bolivie) qui avait obtenu la bourse à l'issue d'un concours.

11. Le Comité a noté que la coopération entre le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement japonais, agissant lui-même en collaboration avec l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA), s'était poursuivie dans le cadre du programme de coopération ONU/Japon en vue du déploiement de satellites CubeSat depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo) de la Station spatiale internationale, appelé « KiboCUBE ». Le deuxième lauréat du programme, une équipe du Guatemala, avait lancé son premier CubeSat, Quetzal-1, en avril 2020. Les CubeSats développés par des équipes de Maurice, d'Indonésie et de la République de Moldova, qui avaient été sélectionnés lors des troisième et quatrième cycles du programme, seraient lancés après les deux premiers cycles. La sélection finale du cinquième cycle avait été annoncée le 10 décembre 2020, le vainqueur étant le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA).

12. Le Comité a noté que la coopération s'était poursuivie entre le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement chinois (par l'intermédiaire de l'Agence chinoise pour les vols spatiaux habités) pour la mise en œuvre des activités de coopération ONU/Chine sur l'utilisation de la station spatiale chinoise dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et de l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité. Pour la première fois, la possibilité de mener des expériences scientifiques à bord de la station spatiale chinoise avait été offerte à tous les États Membres et, en particulier, aux pays en développement. À l'issue du processus de candidature et de sélection, neuf projets avaient été retenus pour le premier cycle d'application à bord de la station spatiale chinoise. Ces projets concernaient 23 établissements de 17 États Membres des régions Asie-Pacifique, Europe, Afrique, Amérique du Nord et Amérique du Sud.

13. Le Comité a pris note du programme d'expériences sur l'hypergravité (HyperGES), programme de bourses né d'une collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence spatiale européenne dans le cadre de l'initiative « Accès à l'espace pour tous ». Ce programme facilite l'accès à l'infrastructure caractéristique installée au Centre européen de recherche et de technologie spatiales : la centrifugeuse de large diamètre. Lors du premier cycle du programme, une équipe de Thaïlande étudiera les effets de la gravité sur les wolfies dans l'espace. Les wolfies, qui sont les plantes les plus petites et à la croissance la plus rapide de la Terre, pourraient constituer une source de nourriture et d'oxygène pour les futures missions d'exploration spatiale.

14. Quelques délégations ont remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avaient été exécutées, en particulier en 2020, où le budget était restreint. Elles ont aussi estimé que les ressources financières dont disposait le Programme restaient limitées, et lancé un appel à l'ensemble des bailleurs de fonds pour qu'ils versent des contributions volontaires.

15. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales de continuer de travailler avec le Sous-Comité scientifique et technique à la définition des priorités du Programme.

16. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales continuait de travailler en étroite collaboration avec les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, à savoir le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales en langue anglaise, le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales en langue française, le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale et le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (Chine). À cet égard, le Comité a noté avec satisfaction que les pays qui accueillait des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU leur apportaient un soutien financier et en nature appréciable.

b) Programme international de recherche et de sauvetage à l'aide de satellites

17. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme international de recherche et de sauvetage à l'aide de satellites (COSPAS-SARSAT) comptait actuellement 43 États membres et 2 organisations participantes et que d'autres entités envisageaient de s'y associer. Il a également noté avec satisfaction que la couverture mondiale des balises de détresse, dont étaient équipés des navires, des aéronefs et des particuliers dans le monde entier, était assurée par le segment spatial mis à disposition par le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et l'Inde, aux côtés de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques et de l'Union européenne, ainsi que par les contributions au sol de

30 autres pays. Le Comité a en outre noté qu'en 2019, les données d'alerte du Système avaient contribué à sauver 2 774 vies dans le cadre d'au moins 1 032 opérations de recherche et de sauvetage à travers le monde.

2. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable

18. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité scientifique et technique avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1240, par. 67 à 76).

19. Le Comité a pris note du rapport du Groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique, convoqué de nouveau sous la présidence par intérim de Umamaheswaran R. (Inde) (A/AC.105/1240, annexe I).

20. Quelques délégations ont estimé que les sciences et les techniques spatiales et leurs applications étaient essentielles pour relever les défis actuels et futurs liés au développement social et économique et à la durabilité, comme les catastrophes naturelles, la sécurité alimentaire, les changements climatiques et la sécurité des ressources naturelles, et noté que les activités spatiales étaient cruciales pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier dans la mesure où elles contribuaient à la pérennité de la croissance économique, à l'amélioration de la qualité de vie et à la gestion de l'environnement mondial. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont également estimé qu'il importait de veiller à ce que le Bureau soit doté des ressources nécessaires pour aider un plus grand nombre de pays à bénéficier des avantages des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

3. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

21. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1240, par. 77 à 85).

22. Le Comité a noté que les données de télédétection étaient utilisées aux niveaux international et régional dans le cadre d'initiatives menées par les États pour favoriser un développement socioéconomique durable, notamment au profit des pays en développement.

23. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de coopération menés aux niveaux national et international, et relevé les domaines importants dans lesquels les données de la télédétection jouaient un rôle essentiel pour une prise de décisions éclairées. Ces domaines étaient les suivants : la cartographie et les contrôles de sécurité aux frontières, l'aménagement du territoire, la détermination des droits de propriété et les outils connexes de gestion des ressources naturelles, de gestion des forêts et de cartographie hyperspectrale des minerais et de la végétation, la météorologie et la prévision des phénomènes météorologiques violents, le téléenseignement et la télésanté, la gestion des catastrophes, la protection de l'environnement, la surveillance des océans, les changements climatiques, la surveillance de la qualité de l'air pour sa teneur en aérosols et polluants, y compris la surveillance des variables climatologiques essentielles et de la perte d'ozone, la promotion du développement durable, la gestion des écosystèmes, l'hydrologie, la surveillance de la température de surface de la mer et du niveau de la mer, la cartographie et l'étude des glaciers, la surveillance des cultures et des sols pour l'irrigation et la détection des eaux souterraines, l'agriculture de précision, la surveillance de la météorologie de l'espace et les systèmes d'alerte rapide, et la surveillance des déplacements des animaux.

24. Le Comité a noté l'engagement résolu de nombreux États Membres en faveur d'initiatives importantes comme le Groupe sur l'observation de la Terre et le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, qui jouaient un rôle important dans l'amélioration de la mise en commun des données de télédétection et de l'accès à ces données à l'échelle mondiale.

4. Débris spatiaux

25. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1240, par. 86 à 109).

26. Le Comité a fait siennes les décisions adoptées et les recommandations formulées par le Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/1240, par. 108 et 109).

27. Le Comité a noté avec satisfaction que l'approbation, par l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/217, des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait contribué de façon déterminante à la réduction des débris spatiaux, et il a engagé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à envisager d'appliquer volontairement ces lignes directrices.

28. Le Comité a noté avec satisfaction que de nombreux États et organisations intergouvernementales internationales appliquaient déjà des mesures de réduction des débris qui étaient conformes à ses Lignes directrices ou à celles du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux (IADC), et que d'autres États avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces lignes directrices.

29. Par ailleurs, le Comité a noté que quelques États utilisaient ses Lignes directrices et/ou celles de l'IADC, le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux, la norme 24113:2011 de l'ISO (Systèmes spatiaux – Exigences de mitigation des débris spatiaux) et la recommandation ITU-R S.1003 de l'UIT (Protection de l'environnement de l'orbite des satellites géostationnaires) comme références pour leurs cadres réglementaires régissant les activités spatiales nationales. Il a également noté que quelques États avaient coopéré dans le cadre du programme de soutien à la surveillance de l'espace et au suivi des objets en orbite financé par l'Union européenne, ainsi que du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial.

30. Le Comité a également noté qu'un nombre croissant d'États adoptaient des mesures concrètes pour réduire les débris spatiaux, notamment l'amélioration de la conception des lanceurs et des engins spatiaux, la désorbitation de satellites, la passivation, la prolongation de la durée de vie, les opérations de fin de vie et le développement de logiciels et de modèles spécifiques pour la réduction des débris spatiaux.

31. Le Sous-Comité a noté en outre que l'IADC, dont les travaux initiaux avaient servi à l'élaboration des Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux, avait mis à jour ses propres lignes directrices en la matière.

32. Le Comité a noté que la question des débris spatiaux et de leur prolifération restait une source de préoccupation car ces débris compromettaient l'exploration et l'utilisation futures de l'espace extra-atmosphérique.

33. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel la question des débris spatiaux devrait être traitée de manière à ne pas entraver l'acquisition de capacités spatiales par les pays en développement.

34. Quelques délégations ont estimé qu'il importait que les nouveaux acteurs du secteur spatial n'aient pas à subir les conséquences des activités passées des acteurs établis.

35. Quelques délégations ont estimé que les travaux du Comité devraient porter en priorité sur les problèmes posés par la mise en place de mégaconstellations en orbite terrestre basse, y compris sur ceux liés à l'utilisation durable des orbites et des fréquences.

36. L'avis a été exprimé selon lequel, puisque les débris orbitaux résultaient d'activités passées et actuelles menées par de grandes puissances spatiales, c'était à ces dernières qu'il devrait incomber non seulement d'atténuer les conséquences de ces activités, mais aussi d'aider les pays en développement et les nouvelles puissances spatiales, par des moyens techniques et financiers, à appliquer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux.

37. L'avis a été exprimé selon lequel la transparence de la procédure d'autorisation des activités d'assainissement de l'espace, telles que l'entretien en orbite et le retrait des débris orbitaux, contribuerait à la transparence des activités spatiales et au renforcement de la confiance dans ce domaine.

38. L'avis a été exprimé selon lequel il faudrait mettre en place un réseau mondial de surveillance des débris spatiaux par télémétrie laser pour améliorer les prédictions orbitales, car il serait utile pour les manœuvres d'évitement, les alertes de conjonction et les missions de retrait des débris.

5. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

39. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1240, par. 110 à 125).

40. Le Comité a noté l'importance des informations spatiales pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, les données de télédétection et des satellites d'observation de la Terre étant utilisées pour concevoir des dispositifs d'alerte rapide multirisque et analyser les conséquences de catastrophes naturelles de tous types, y compris pour surveiller la pandémie de COVID-19.

41. Le Comité s'est félicité des activités organisées par le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), qui contribuaient à développer la capacité d'utiliser tous les types d'informations spatiales pour appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes. À cet égard, il a pris note des activités menées par UN-SPIDER en 2020, avec le soutien sans faille de son réseau de partenaires, ainsi que des avantages du portail de connaissances (www.un-spider.org), une plateforme d'information, de communication et d'appui aux processus qui favorisait l'échange d'informations, le partage de données d'expérience, le renforcement des capacités, et l'appui et les services techniques consultatifs.

42. Le Comité a noté que UN-SPIDER avait agrandi son réseau de bureaux régionaux d'appui, y intégrant deux nouvelles organisations : l'Université fédérale de Santa Maria (Brésil) et l'Université Ben-Gourion du Néguev (Israël). À cet égard, il a noté avec satisfaction que les bureaux régionaux d'appui contribuaient grandement aux activités du programme UN-SPIDER relatives au renforcement des capacités, au renforcement institutionnel et à la gestion des connaissances.

43. Quelques délégations ont estimé que, pour renforcer la préparation aux catastrophes et les interventions d'urgence au niveau national, le Bureau des affaires spatiales devrait intensifier les activités de renforcement des capacités de UN-SPIDER et proposer davantage de missions consultatives techniques et de programmes de formation, en particulier aux pays en développement.

44. Le Comité a pris note avec satisfaction des contributions volontaires versées au Bureau des affaires spatiales et à UN-SPIDER par des États membres, y compris les contributions en espèces versées par l'Allemagne et la Chine, et encouragé une nouvelle fois d'autres États membres qui le voudraient à accorder aux activités et

aux programmes du Bureau, y compris à UN-SPIDER, tout l'appui requis, notamment un soutien financier accru, pour lui permettre de mieux répondre aux demandes d'assistance d'États Membres et d'exécuter pleinement son plan de travail au cours des années à venir.

6. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

45. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1240, par. 126 à 146).

46. Le Comité a pris note avec satisfaction des travaux du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (ICG), des derniers développements dans le domaine des technologies des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et des nouvelles applications des GNSS.

47. Le Comité a pris note des travaux de l'ICG visant à créer un volume de services spatiaux utilisant plusieurs GNSS interopérables, qui permettrait d'améliorer la navigation en vue des futures opérations spatiales menées au-delà de l'orbite géosynchrone, voire des missions lunaires.

48. Le Comité a pris note des efforts déployés par le Bureau des affaires spatiales pour promouvoir l'utilisation des GNSS grâce à ses initiatives de renforcement des capacités et de diffusion de l'information, en particulier dans les pays en développement, ainsi que du rôle du Bureau, en tant que secrétariat exécutif de l'ICG, pour coordonner la planification des réunions de l'ICG et de son Forum des fournisseurs, qui ont lieu à l'occasion des sessions du Comité et de ses organes subsidiaires.

49. Le Comité a noté que la quinzième réunion de l'ICG et la vingt-quatrième réunion du Forum des fournisseurs seraient accueillies par le Bureau des affaires spatiales et se tiendraient à Vienne, du 27 septembre au 1^{er} octobre 2021.

7. Météorologie de l'espace

50. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1240, par. 147 à 165).

51. Le Comité a noté que la météorologie de l'espace, qui était liée à la variabilité de l'activité solaire, était une préoccupation internationale en raison des risques pour les systèmes spatiaux, les vols habités et les infrastructures terrestres et spatiales sur lesquelles la société s'appuyait de plus en plus. La question devrait par conséquent être abordée dans le cadre d'une coopération et d'une coordination internationales à l'échelle mondiale, afin d'être en mesure de prévoir les phénomènes météorologiques spatiaux potentiellement graves et d'en atténuer les effets pour garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.

52. Le Comité a pris note de plusieurs activités menées aux niveaux national et international dans les domaines de la recherche, de la formation et de l'éducation en vue d'améliorer la compréhension scientifique et technique des effets dommageables de la météorologie de l'espace et de renforcer ainsi la résilience mondiale à cette dernière.

53. Le Comité a noté avec satisfaction que le Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace du Sous-Comité scientifique et technique avait tenu des réunions en marge de la cinquante-huitième session dudit Sous-Comité, en 2021, ainsi qu'entre les sessions. Le Comité s'est félicité que le Groupe d'experts soumette un projet de rapport final pour examen à sa cinquante-neuvième session, en 2022, et l'attend avec intérêt.

8. Objets géocroiseurs

54. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1240, par. 166 à 184).

55. Le Comité a pris note avec satisfaction des travaux réalisés par le Réseau international d'alerte aux astéroïdes (IAWN) et le Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG), en vue de faire en sorte que tous les États, en particulier les pays en développement dont les capacités de prévision et d'atténuation des impacts d'objets géocroiseurs étaient limitées, soient conscients des risques.

56. Le Comité a noté l'importance des initiatives et activités menées par les États pour développer les capacités de détection, d'observation, d'alerte rapide et de réduction des risques associés aux objets géocroiseurs potentiellement dangereux qui tendaient à renforcer la collaboration et l'échange d'informations au niveau international et a souligné, à cet égard, l'importance de contribuer aux travaux du IAWN et du SMPAG.

57. Le Comité a noté que le IAWN avait mené une campagne coordonnée d'observation de l'astéroïde potentiellement dangereux 99942 Apophis, destinée à tester les capacités mondiales d'observation et de modélisation, avec la contribution des signataires de la déclaration d'intention du IAWN et d'autres acteurs, et que le SMPAG avait proposé de réaliser un exercice visant à tester les capacités concrètes dont il disposait à l'appui de la défense planétaire en cas de menace réelle, et que l'Agence spatiale italienne organiserait une réunion séparée pour évaluer la proposition, définir le calendrier de l'exercice et déterminer les agences qui y contribueraient.

58. Le Comité a noté que si une menace vraisemblable d'impact était identifiée par le réseau mondial d'observatoires astronomiques, les meilleures informations à ce sujet seraient fournies par le IAWN et communiquées aux États Membres par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

59. Le Comité a précisé que de plus amples informations sur les réunions du IAWN et du SMPAG, dont le Bureau des affaires spatiales assurait le secrétariat permanent, avaient été publiées sur leurs pages Web respectives (<http://iawn.net> et <http://smpag.net>).

60. Le Comité a pris note du succès de la septième Conférence de l'Académie internationale d'astronautique (AIA) sur la défense planétaire, accueillie par le Bureau des affaires spatiales, en coopération avec l'ESA, tenue sous forme virtuelle du 26 au 30 avril 2021, et a noté que la huitième Conférence de l'AIA sur la défense planétaire devrait être accueillie par le Bureau des affaires spatiales au Centre international de Vienne en 2023, en coopération avec ses partenaires et le pays hôte, l'Autriche.

61. Le Comité a noté que la prochaine réunion du comité directeur du IAWN se tiendrait sous forme virtuelle en octobre 2021 et que la prochaine réunion du SMPAG se tiendrait également sous forme virtuelle les 13 et 14 octobre 2021.

9. Viabilité à long terme des activités spatiales

62. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1240, par. 185 à 211).

63. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Un document de séance soumis par l'Australie, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas, contenant une proposition de mandat, de méthodes de

travail et de plan de travail en vue de la création du nouveau Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/2021/CRP.10) ;

b) Un document de séance soumis par la Chine, contenant une proposition de mandat, de méthodes de travail et de plan de travail pour le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales nouvellement créé (A/AC.105/2021/CRP.17) ;

c) Un document de séance soumis par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, contenant une proposition de mandat, de méthodes de travail et de plan de travail pour le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/2021/CRP.18) ;

d) Un document officiel soumis par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales intitulé « Elements for the terms of reference, methods of work and workplan of the Working Group on the Long-term Sustainability of Outer Space Activities » ;

e) Un document officiel soumis par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales intitulé « Terms of reference, methods of work and workplan of the Working Group on the Long-Term Sustainability of Outer Space Activities of the Scientific and Technical Subcommittee as of 30 August 2021 (a.m.) » ;

f) Un document officiel soumis par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales intitulé « Draft text to ensure continuity of work ».

64. Le Comité s'est félicité de l'élection, à la cinquante-huitième session du Sous-Comité, de Umamaheswaran R. (Inde) à la présidence du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/1240, par. 195).

65. Le Comité a noté que le Groupe de travail s'était réuni à la fois de manière formelle, avec le concours de services d'interprétation, et de manière informelle au cours de la présente session.

66. [Voir A/AC.105/L.322/Add.7 pour les autres paragraphes.]

10. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

67. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1240, par. 212 à 233).

68. Le Comité a rappelé sa décision, prise à sa soixante-deuxième session, d'inscrire régulièrement un point intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité » à l'ordre du jour des deux Sous-Comités afin de permettre l'examen de questions transversales [A/74/20, par. 321 h)].

69. Le Comité a fait siennes les décisions adoptées et les recommandations formulées par le Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/1240, par. 233 et annexe I).

11. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

70. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1240, par. 234 à 246).

71. Le Comité a approuvé le rapport et les recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui avait été de nouveau convoqué sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni), y compris le plan de travail pluriannuel étendu du Groupe de travail (A/AC.105/1240, par. 246 et annexe II).

72. Le Comité a pris acte de ce que certains États et une organisation intergouvernementale internationale étaient en train, ou envisageaient, d'élaborer

des instruments juridiques et réglementaires sur la sûreté d'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en prenant en considération la teneur et les exigences des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

73. Le Comité a souligné l'intérêt et l'importance du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, d'application volontaire, élaboré par le Sous-Comité et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

74. L'avis a été exprimé selon lequel, compte tenu du regain d'intérêt pour l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, un mécanisme permanent devrait être mis en place pour permettre un échange structuré sur la question au niveau multilatéral, et il convenait de maintenir le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui constituait une importante instance d'information et d'échange au niveau international sur l'utilisation de cette technologie.

75. L'avis a été exprimé selon lequel l'utilisation de sources d'énergie nucléaire sur les orbites terrestres était inadmissible, compte tenu des défaillances signalées et des collisions possibles qui représentaient une menace pour l'humanité et l'environnement terrestre, et le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace ne permettait pas d'établir clairement les responsabilités et de faire face à d'éventuelles situations critiques découlant de pratiques irresponsables.

76. Le Comité a noté qu'une réunion informelle du Groupe de travail s'était tenue sous la présidence de M. Harbison le 1^{er} septembre 2021 en marge de la soixante-quatrième session du Comité, afin de faire avancer les travaux du Groupe de travail dans le cadre du plan de travail pluriannuel étendu.

12. L'espace et la santé mondiale

77. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier ([A/AC.105/1240](#), par. 247 à 256).

78. Le Comité a fait siennes les recommandations et les décisions du Sous-Comité et de son groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale, convoqué sous la présidence d'Antoine Geissbühler (Suisse), y compris les recommandations concernant les politiques, les expériences et les pratiques en matière d'utilisation des sciences et des techniques spatiales au service de la santé mondiale ([A/AC.105/1240](#), par. 256 et annexe III).

79. Le Sous-Comité a pris note du large éventail d'activités concernant l'espace et la santé mondiale et a salué la contribution des sciences, des techniques et des applications spatiales à la prévention et à la maîtrise des maladies, à la promotion de la santé humaine et du bien-être, à la lutte contre les problèmes concernant la santé mondiale, aux progrès de la recherche médicale, à la promotion des pratiques sanitaires et à la prestation de services de santé destinés aux personnes et aux collectivités, notamment dans les zones rurales qui y ont un accès limité.

80. Le Comité a pris note du rôle vital que jouaient la science, la technique et les applications spatiales dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, et le caractère essentiel qu'elles revêtaient dans la recherche des contacts, le recensement des zones touchées, la modélisation de la propagation de la maladie et la surveillance de sa transmission, la connectivité nécessaire au télétravail, à la télésanté et aux communications, et la lutte contre l'isolement social.

13. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications

81. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1240, par. 257 à 269).

82. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement ; qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle ; et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, quels que soient leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays.

14. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique

83. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1240, par. 270 à 274).

84. Le Comité a fait siennes les décisions et recommandations du Sous-Comité (A/AC.105/1240, par. 273 et 274).

85. Se fondant sur les débats du Sous-Comité à sa cinquante-huitième session, le Comité est convenu que les questions ci-après devaient être examinées par le Sous-Comité à sa cinquante-neuvième session :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection à la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable.
7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
8. Débris spatiaux.
9. Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes.
10. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
11. Météorologie de l'espace.
12. Objets géocroiseurs.
13. Viabilité à long terme des activités spatiales.
14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.

15. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

[Travaux pour 2022 indiqués dans le plan de travail pluriannuel étendu du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace ([A/AC.105/1240](#), par. 246 et annexe II, par. 5)]

16. L'espace et la santé mondiale.

[Travaux pour 2022 indiqués dans le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale ([A/AC.105/1202](#), annexe III, par. 5, et appendice I)]

17. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.

(Thème/point de discussion distinct)

18. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Sous-Comité scientifique et technique.

19. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

86. Le Comité est convenu que, conformément à l'accord conclu à la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique, tenue en 2007 ([A/AC.105/890](#), annexe I, par. 24), le colloque avec l'industrie que devait organiser le Bureau des affaires spatiales à la cinquante-neuvième session du Sous-Comité devrait porter sur la question du ciel sombre et silencieux.
